

NOM DE L'ENTREPRISE		NUMÉRO DE PLAQUE	PNBV (kg)	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV)		MARQUE	MODÈLE	ANNÉE

Loc	Code	ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION	C	Min	Maj	Déf
21		CÂBLE ÉLECTRIQUE				
7		FEU CHANGEMENT DE DIRECTION G D				
10		FEU D'IDENTIFICATION				
12		FEU DE DÉTRESSE G D				
11		FEU DE FREINAGE G C D				
9		FEU DE GABARIT G D				
15		FEU DE PLAQUE D'IMMATRICULATION				
6		FEU DE POSITION G D				
14		FEU DE RECUL G C D				
25		FICHE/RACCORD/PRISE DE COURANT				
22		LENTILLE H B G D				
20		MATÉRIAU RÉFLÉCHISSANT				
8		RÉFLECTEUR H B G D				

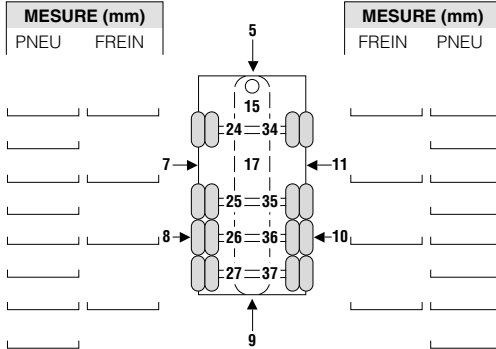
Loc	Code	DISPOSITIF D'ATTELAGE	C	Min	Maj	Déf
182		ANNEAU D'ATTELAGE				
177		ATTACHE DE SÛRETÉ (CÂBLE/CHAÎNE)				
178		BOULE D'ACCOUPEMENT				
184		BUTÉE				
186		COMPENSATEUR DE JEU				
180		CROCHET D'ATTELAGE				
170		DISPOSITIF D'ATTELAGE				
171		ÉLÉMENT DE FIXATION				
183		GOUPILLE DE BLOCAGE				
179		MAIN D'ACCOUPEMENT				
175		MÉCANISME DE LEVAGE				
173		PIVOT D'ATTELAGE				
172		PLAQUE D'ATTELAGE				
174		SELLETTE D'ATTELAGE/PLATEAU D'ACCOUPEMENT				
176		SUPPORT DU PLATEAU D'ACCOUPEMENT				
181		SYSTÈME DE VERROUILLAGE				
185		TIMON D'ATTELAGE				

Loc	Code	CADRE/DESSOUS DE CAISSE	C	Min	Maj	Déf
192		BUTÉE (TRAIN COULISSANT)				
203		ÉLÉMENT DE FIXATION				
191		GOUPILLE DE BLOCAGE (TRAIN COULISSANT)				
196		LONGERON				
195		LONGERON INFÉRIEUR				
194		LONGERON SUPÉRIEUR				
193		MEMBRURE				
206		SOLIVE/SOLIVEAU				
190		SYSTÈME DE VERROUILLAGE (TRAIN COULISSANT)				
197		TRAVERSE				

Loc	Code	CARROSSERIE	C	Min	Maj	Déf
250		ATTACHE DE PARE-CHOCS				
236		CARROSSERIE				
251		GARDE-BOUE				
249		MARCHEPIED				
240		PARE-CHOCS				
246		PLANCHER (ESPACE DE CHARGEMENT)				
235		PORTE/COUVERCLE				

Loc	Code	FREINS	C	Min	Maj	Déf
126		ARBRE À CAME/ROULEAU				
158		CÂBLE (FREIN DE STATIONNEMENT)				
118		CANALISATION				
157		COURSE DE LA TIGE DE COMMANDE				
121		CYLINDRE DE ROUE/PISTON				
124		DISQUE				
146		ÉLECTROAIMANT				
149		ÉLÉMENT DE FIXATION				
122		ÉTRIER				
133		FREIN DE SERVICE				
135		FREIN DE STATIONNEMENT				
125		GARNITURE				
127		LEVIER DE FREIN				
132		LIQUIDE DE FREIN				
116		MAÎTRE-CYLINDRE				
139		POMPE ÉLECTRIQUE (À DÉPRESSION)				
143		RACCORD				
141		RÉCEPTEUR DE FREINAGE				
120		RÉSEROIR				
147		ROBINET DE PURGE				
115		SEGMENT/RIVET/BOULON (GARNITURE)				
144		SOUPAPE				
145		SYSTÈME DE FREINAGE ABS				
123		TAMBOUR				
131		TÊTE D'ACCOUPEMENT (GLAD HAND)				

Loc	Code	PNEUS - ROUES	C	Min	Maj	Déf
273		BOULON/GOIJON/ÉCROU				
279		CERCEAU DE FIXATION (ROUE MULTIPIÈCES)				
270		CHAPEAU DE MOYEU				
280		ENTRETOISE				
281		JANTE				
277		PIÈCES DE FIXATION				
275		PNEU INT. EXT.				
282		RAYON DE ROUE (BROCHE)				
272		ROUE INT. EXT.				
276		ROUE À RAYON				
274		ROUE DE SECOURS				
271		ROULEMENT DE ROUE				
278		VALVE				



TYPE DE VÉHICULE  REMORQUE  SEMI-REMORQUE

Loc	Code	DIRECTION	C	Min	Maj	Déf
32		AMORTISSEUR DE DIRECTION				
45		BARRE D'ACCOUPEMENT				
56		BUTÉE DE DIRECTION				
33		DIRECTION				
34		ÉLÉMENT DE FIXATION				
43		EMBOUIT				
47		LEVIER DE COMMANDE				
49		LEVIER DE FUSÉE				
51		MANCHON				
52		PIVOT/SUPPORT DE FUSÉE				
46		ROTULE H B				
31		SOUFFLET				

Loc	Code	SUSPENSION	C	Min	Maj	Déf
77		AMORTISSEUR				
86		ANCORAGE				
103		BAGUE D'ANCORAGE (COUSSINET)				
87		BALANCIER				
88		BALLON DE SUSPENSION				
78		BARRE DE TORSION				
79		BARRE STABILISATRICE				
82		BIELLE DE RÉACTION				
76		BIELLETTE DE RACCORDEMENT				
80		BRAS DE SUSPENSION				
90		BRIDE DE FIXATION				
96		BUTÉE DE DÉBATTEMENT				
105		CANALISATION				
91		CHAÎSE DE BALANCIER				
85		COUSSIN DE CAOUTCHOUC				
94		ÉLÉMENT DE FIXATION				
81		ESSIEU				
102		ÉTRIER DE LAMES				
92		JUMELLES				
83		LAME DE RESSORT				
104		LAME EN COMPOSITE				
93		LAME MAÎTRESSE				
106		RACCORD				
75		RESSORT HÉLICOIDAL				
97		SOUPAPE DE NIVEAU				
95		SUPPORT DE RESSORT À LAMES				
74		SUSPENSION				
84		SUSPENSION PNEUMATIQUE				

Loc	Code	ESPACE DE CHARGEMENT	C	Min	Maj	Déf
219		ARCEAU DE TOIT				
226		BUTÉE				
224		ÉLÉMENT DE FIXATION				
221		PANNEAU				
223		PLATEFORME				
220		POTEAU/POTELET				
222		RIDELLE				
225		SUPPORT				

REMARQUES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION

1. Pour être reconnu au Programme d'entretien préventif (PEP), vos entretiens préventifs doivent respecter les fréquences minimales suivantes :
  - a) Tous les trois mois pour les véhicules routiers lourds d'un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus (à l'exception des véhicules d'urgence), dépanneuses, autobus (à l'exception des autobus affectés au transport urbain effectué par une société de transport en commun) et les véhicules routiers utilisés par une école de conduite.
  - b) Tous les quatre mois pour les remorques et semi-remorques.  
Si le kilométrage annuel est inférieur à 20 000 km pour a et b, cette fréquence peut être aux six mois, à l'exception des autobus scolaires qui demeurent aux trois mois sans égard au kilométrage.
  - c) Tous les trois mois pour les véhicules taxis.
  - d) Tous les six mois pour les véhicules routiers de service d'incendie légers et lourds.
  - e) Tous les six mois ou aux 10 000 km selon la première échéance, pour les véhicules d'urgence dont le PNBV est inférieur à 7 258 kg à l'exception du véhicule routier de service d'incendie.
  - f) Tous les six mois ou aux 20 000 km selon la première échéance, pour les véhicules d'urgence dont le PNBV est égal ou supérieur à 7 258 kg à l'exception du véhicule routier de service d'incendie.
  - g) Tous les six mois ou aux 22 000 km selon la première échéance, pour les autobus affectés au transport urbain effectué par une société de transport en commun.
  - h) Tous les douze mois ou aux 5 000 km selon la première échéance, pour les motocyclettes et cyclomoteurs utilisés par une école de conduite.
2. La fiche d'entretien préventif doit répondre aux exigences du PEP quant à la liste des composants indiqués sur le présent formulaire.
3. Il est recommandé de toujours procéder à l'inspection complète du véhicule avant d'effectuer les réparations, de façon à ne rien oublier lors de l'inspection.
4. Lors de chaque inspection, vous devez inscrire sur votre fiche d'entretien préventif l'état réel du véhicule, y compris les déficiences mineures ou majeures que vous observez. Cette fiche est votre outil d'inspection et vous devez l'utiliser à cette fin. Le *Guide de vérification mécanique* est votre outil de référence pour définir les déficiences mineures ou majeures.
5. En cas de doute sur la non-conformité d'un composant, veuillez vous référer au *Guide de vérification mécanique* ou, au besoin, contacter votre service de contrôle routier.
6. Toutes les réparations effectuées sur le véhicule doivent être annotées et conservées au dossier véhicule.
7. Les déficiences majeures doivent être réparées avant de remettre le véhicule en circulation et les déficiences mineures, dans un délai de 48 heures.

Sujet à changement, voir le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers.

## PREUVES DE RÉPARATION

*si manque d'espace, utiliser un formulaire additionnel*

Note : **Nous vous recommandons** d'inscrire ci-dessous tout le suivi du dossier véhicule jusqu'au prochain entretien préventif soit les réparations liées à l'inspection préventive, aux vérifications journalières, aux rondes de sécurité et toutes autres réparations, ajustements, lubrifications, graissages, etc.

<b>OU</b>	NUMÉRO DE PLAQUE	
	NUMÉRO D'UNITÉ	

DATE DE LA RÉPARATION	PIÈCES OU TRAVAUX EFFECTUÉS	INITIALES OU MATRICULE DU MÉCANICIEN	NUMÉRO DE FACTURE OU DE BON DE TRAVAIL	CÔÛT (Laissez à la discrétion du propriétaire du véhicule)	
				PIÈCES	MAIN-D'ŒUVRE